

N° 4 – JANVIER 2011

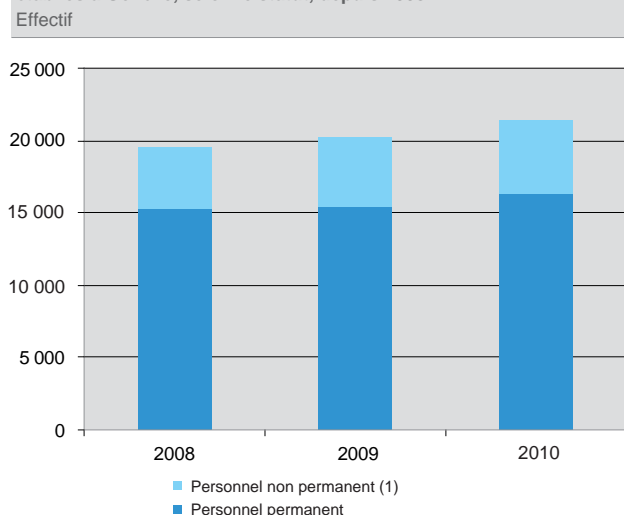
INFORMATIONS STATISTIQUES

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2010

En 2010, 21 459 personnes sont occupées dans les organisations internationales (OI) établies à Genève. La grande majorité d'entre elles (96 %) travaillent dans une OI au bénéfice d'un accord de siège avec la Confédération, les OI bénéficiant d'un accord de nature fiscale n'en concentrant que 4 %.

En prenant en compte les 4 001 fonctionnaires des missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI, le *secteur public international* (hors consulats) emploie au total 25 460 personnes en mars 2010.

Personnes occupées dans les organisations internationales établies à Genève, selon le statut, depuis 2008



(1) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre.
Dans les OI avec accord fiscal, personnel temporaire et intérimaire, consultants, apprentis, traducteurs et interprètes.

Source : Office cantonal de la statistique

Entre mars 2009 et mars 2010, l'emploi total dans ce secteur a augmenté de 1 437 personnes (+ 6,0 %).

Durant l'année 2009, les dépenses des OI ont atteint 5,5 milliards de francs. Par rapport à 2008, elles ont progressé de 580 millions de francs, soit une hausse de 11,7 %.

Les OI ont organisé 2 729 réunions en 2009 (+ 480 par rapport à 2008, ou + 21,3 %), correspondant à 19 396 séances (+ 1 435, ou + 8,0 %), auxquelles 172 896 délégués et experts ont participé (+ 5 372 ou + 3,2 %).

Personnes occupées dans les OI et les missions permanentes établies à Genève, en 2010

OI au bénéfice d'un accord de siège	20 655
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	804
Missions permanentes	4 001
Total	25 460

Dépenses des OI établies à Genève, en 2009

En millier de francs

OI au bénéfice d'un accord de siège	5 352 563
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	188 165
Total	5 540 728

Activité conférencière des OI établies à Genève, en 2009 (1)

Réunions internationales	2 729
Séances tenues	18 887
Délégués et experts	172 896

(1) OI avec accord de siège ou de nature fiscale.

Source : Office cantonal de la statistique

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI)

En application de la nouvelle loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège ou d'un accord de nature fiscale.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordées à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de l'organisation (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

Dans le cadre de ces dispositions légales, le champ de l'enquête annuelle de l'OCSTAT auprès des OI a été redéfini. Les résultats concernant les vingt-trois OI qui bénéficient d'un accord de siège sont désormais complétés avec ceux relatifs aux cinq OI bénéficiant d'un accord fiscal.

Par ailleurs, dès 2010, l'enquête couvre une OI supplémentaire avec un accord de siège : GAVI Alliance (Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation). Cette organisation, créée en 2000, a pour mission de sauver la vie des enfants et de protéger la santé des populations en élargissant l'accès à la vaccination dans les pays pauvres.

Quant au CICR (Comité international de la Croix-Rouge) et à la FISCR (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), ils ne font plus partie du groupe des dix principales organisations internationales non gouvernementales (OING). Ils appartiennent dorénavant aux OI au bénéfice d'un accord de siège.

Le personnel des organisations internationales

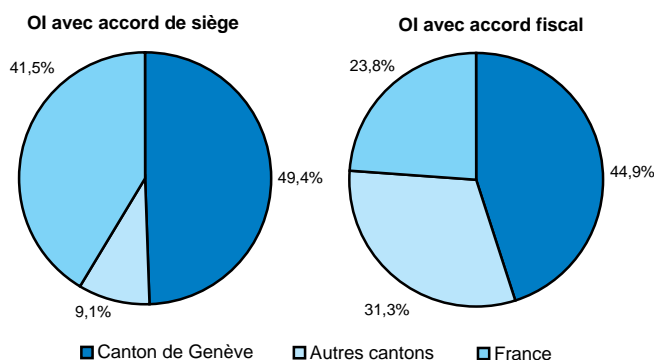
En mars 2010, les 23 OI au bénéfice d'un *accord de siège* emploient 20 655 fonctionnaires, dont 15 631 sont permanents. Plus de 85 % des fonctionnaires permanents sont d'origine étrangère. En un an, le nombre de fonctionnaires permanents étrangers augmente de 976 personnes (+ 7,8 %), tandis que l'effectif des Suisses progresse de 95 personnes (+ 4,7 %). Dans l'ensemble, le nombre de fonctionnaires permanents croît de 7,4 %.

Dans les 5 OI avec un *accord de nature fiscale* travaillent 804 personnes. La plupart (95 %) sont permanentes et, parmi elles, 72 % sont d'origine étrangère. Entre mars 2009 et mars 2010, l'effectif du personnel permanent recule de 44 personnes (- 5,4 %), tandis que le nombre d'employés non permanents reste stable.

Qu'ils soient actifs au sein des OI avec un accord de siège ou de nature fiscale, près de la moitié du personnel permanent réside dans le canton de Genève en mars 2010 (49 % pour les personnes occupées dans les OI avec accord de siège; 45 % pour celles travaillant dans les OI avec accord fiscal).

Néanmoins, ces deux types d'OI se distinguent par le fait que, parmi les OI avec un accord de siège, 42 % des employés habitent en France, contre 24 % de leurs homologues actifs dans les OI au bénéfice d'un accord fiscal. Dans ces dernières, une forte proportion du personnel (31 %) est domiciliée dans un autre canton suisse.

Personnel permanent occupé dans les organisations internationales établies à Genève, selon le lieu de résidence, en 2010
Répartition en %



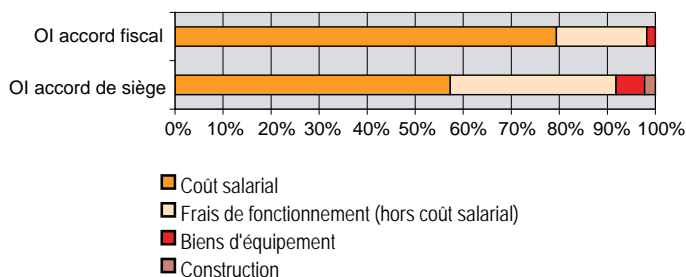
Source : Office cantonal de la statistique

Les dépenses des organisations internationales

Au cours de l'année 2009, les dépenses effectuées par les 23 OI avec un accord de siège atteignent 5,3 milliards de francs, dont plus de 3 milliards de francs (57,3 %) correspondent à des coûts salariaux. En une année, l'ensemble des dépenses croît de 581 millions de francs, soit une hausse de 12,2 %. Les coûts salariaux augmentent de 4,9 %, tandis que les autres frais de fonctionnement (achats de biens et services courants) progressent de 20,9 %. La croissance des dépenses d'investissement atteint 37,1 %.

En 2009, les 5 OI bénéficiant d'un accord de nature fiscale ont, dans l'ensemble, dépensé 188 millions de francs, dont environ 150 millions de francs (79,4 %) en coûts salariaux. En un an, l'ensemble de leurs dépenses fléchit de 1,1 %. Ce recul est principalement attribuable aux coûts salariaux, qui se replient très légèrement (- 0,4 %), et aux dépenses d'investissement, qui baissent fortement (- 41,9 %), aucune dépense de construction n'ayant été engagée en 2009.

Dépenses des organisations internationales établies à Genève, selon le type, en 2009
Répartition en %



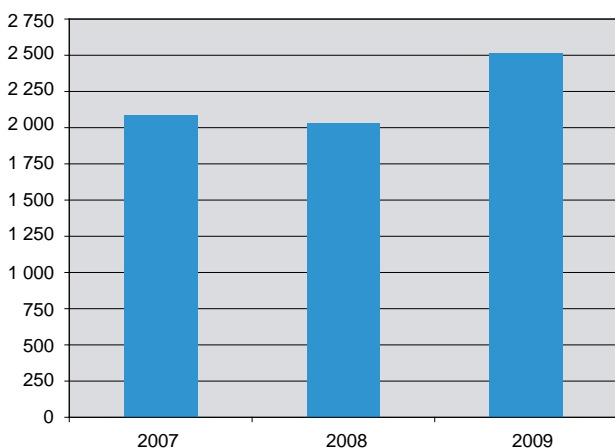
Source : Office cantonal de la statistique

Les activités conférencières des organisations internationales

En 2009, les 23 OI avec un accord de siège ont organisé 2 515 réunions (+ 481 réunions ou + 23,6 % en un an), correspondant à 18 887 séances (+ 1 427 séances; + 8,2 %), auxquelles 163 419 délégués et experts ont participé (+ 1 431; + 0,9 %).

Dans les 5 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale, 9 477 délégués et experts (+ 71,2 % en une année) ont pris part à 214 réunions (- 0,5 %), au cours de 509 séances (+ 1,4 %).

Réunions internationales des OI avec un accord de siège établies à Genève, depuis 2007
Nombre



Source : Office cantonal de la statistique

LISTE DES ORGANISATIONS

L'enquête auprès des organisations internationales est effectuée à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège ou de nature fiscale.

Les OI au bénéfice d'un accord de siège sont :

- Office des Nations Unies (ONU);
- Organisation internationale du travail (OIT);
- Organisation mondiale de la santé (OMS);
- Union internationale des télécommunications (UIT);
- Organisation météorologique mondiale (OMM);
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- Bureau international d'éducation (BIE);
- Organisation mondiale du commerce (OMC);
- Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN);
- Association européenne de libre-échange (AELE);
- Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- Union interparlementaire (UIP);
- Organisation internationale de protection civile (OIPC);
- Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV);
- Bureau international des textiles et de l'habillement (BITH);
- Centre Sud (CS);
- Cour de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe);
- Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL);
- Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI);
- Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM);
- Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance);
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR).

Les OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale sont :

- Association du transport aérien international (IATA);
- Organisation internationale de normalisation (ISO);
- Commission électrotechnique internationale (CEI);
- Conseil international des aéroports (ACI);
- Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête (2010), alors que les données sur les dépenses et les conférences internationales concernent l'année précédente (2009).

Les fonctionnaires permanents des OI au bénéfice d'un accord de siège sont les titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte. Les fonctionnaires non permanents sont les titulaires de cartes de légitimation turquoise ou neutre. En 2008 et 2009, le personnel non permanent du CICR et de la FISCR a été recensé différemment.

Le personnel non permanent des OI au bénéfice d'un accord fiscal correspond au personnel temporaire et intérimaire, aux consultants, aux apprentis, aux traducteurs et interprètes.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des informations complémentaires figurent sur le site Internet de l'OCSTAT, aux adresses suivantes :

Tableaux : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_06/tableaux.asp

Graphiques : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_06/graphiques.asp

Méthodologie : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_06/methodologie.asp